

L'ORÉAL

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE, POUR TOUT OU PARTIE, VERS, A L'INTERIEUR OU A PARTIR DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DE QUELQUE PAYS QUE CE SOIT OU UNE TELLE ACTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DANS CE PAYS.

OFFRE FAITE PAR L'OREAL AUX ACTIONNAIRES DE THE BODY SHOP INTERNATIONAL – REALISATION DE LA CONDITION RELATIVE AU NIVEAU D'ACCEPTATION

L'Oréal annonce, qu'à 13 heures (heure de Londres) le 31 mai 2006, date de deuxième clôture de l'Offre sur The Body Shop International PLC, le niveau d'acceptation de son Offre s'établissait à 184 205 367 actions de cette société, soit environ 94,4% des actions sur lesquelles porte l'Offre. Compte tenu des 22 800 000 actions qu'elle détenait d'ores et déjà, L'Oréal a par conséquent acheté ou reçu des acceptations pour un total de 207 005 367 actions représentant environ 95% du capital émis de The Body Shop qui est constitué d'actions ordinaires.

La condition d'acceptation de l'Offre prévue au paragraphe 1 de la partie A de l'Annexe I du Document d'Offre est désormais remplie et l'Offre déclarée inconditionnelle en ce qui concerne les acceptations. L'Offre, qui reste soumise aux conditions prévues dans le Document d'Offre, peut être acceptée jusqu'à nouvelle notification.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une invitation à l'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat de titres résultant de l'Offre ou de toute autre opération. Il est recommandé aux actionnaires de The Body Shop de lire avec attention le Document d'Offre et le formulaire d'acceptation. Ils contiennent l'ensemble des termes et conditions de l'Offre, y compris les modalités d'acceptation de l'Offre.

JPMorgan Cazenove, qui est agréé par la Financial Services Authority (FSA), agit uniquement pour le compte de L'Oréal, et personne d'autre ayant un rapport avec l'Offre, et ne pourra être tenu responsable par personne d'autre que L'Oréal ni pour les garanties accordées aux clients de JPMorgan Cazenove ni pour les conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou pour tout autre élément mentionné dans ce communiqué.

Pour les actionnaires de The Body Shop qui ne sont pas résidents anglais ou qui n'ont pas la nationalité anglaise, la possibilité de bénéficier de l'Offre pourra être affectée par les lois et règlements des pays desquels ils sont résidents ou dont ils ont la nationalité. Ces personnes devront se renseigner sur les lois et règlements applicables dans leurs pays et s'y conformer. Des renseignements complémentaires concernant les actionnaires étrangers sont contenus dans le Document d'Offre.

Les obligations (Loan Notes) qui sont susceptibles d'être émises dans le cadre de la Loan Note Alternative n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement conformément au Securities Exchange Act ou à toute autre législation américaine applicable aux instruments financiers; les autorisations applicables n'ont pas été et ne seront pas obtenues de l'autorité compétente pour les instruments financiers d'aucune province, territoire ou juridiction du Canada ; et aucun prospectus n'a fait l'objet d'un dépôt ou d'un enregistrement auprès de la Australian Securities and Investments Commission ou du Ministère des Finances du Japon. En conséquence, à moins qu'une exemption au titre de chacune de ces législations ou de toute autre loi sur les instruments financiers ne soit disponible ou que L'Oréal n'en dispose autrement en conformité avec la législation et la réglementation applicables, les Loan Notes ne seront pas offertes, vendues, revendues, délivrées ou transférées, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Japon ou de quelque dans quelque juridiction que ce soit, où une telle action constituerait une violation des lois applicables ou de l'obligation d'enregistrement dans ce pays, ou à une personne, ou pour le compte ou le bénéfice de celle-ci, située aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'achat des Loan Notes dans quelque juridiction que ce soit où cette offre ou cette sollicitation constituerait une violation de la législation ou de la réglementation applicables.

A moins que L'Oréal n'en dispose autrement, et qu'il ne le soit permis par les lois et règlements applicables, l'Offre ne sera pas réalisée, directement ou indirectement, vers, à l'intérieur ou à partir, et ne sera pas susceptible d'être acceptée à l'intérieur ou à partir, des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou de quelque pays que ce soit où une telle action constituerait une violation des lois applicables aux instruments financiers dans ce pays. En conséquence, les exemplaires de ce communiqué ne sont pas et ne doivent pas être expédiés, transmis, distribués ou envoyés vers, à l'intérieur ou à partir des Etats-Unis, du Canada, ou de l'Australie ou de quelque pays que ce soit où une telle action constituerait une violation des lois applicables aux instruments financiers dans ce pays. Les personnes qui reçoivent ce communiqué de presse (notamment les teneurs de compte conservateurs, propriétaires (« nomines ») ou dépositaires (« trustees »)) doivent se conformer à ces restrictions et ne doivent pas envoyer ou distribuer ce communiqué à l'intérieur ou à partir de ces pays.

«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers [également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com].

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

Contacts à L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels
et Autorités de Marché

M. Jean-Régis CAROF

☎ : 01.47.56.83.02

<http://www.loreal-finance.com>

Analystes financiers et
Investisseurs Institutionnels

Mme Caroline MILLOT

☎ : 01.47.56.86.82

Fax : 01.47.56.86.42

Journalistes

M. Lorrain KRESSMANN

☎ : 01.47.56.40.24

<http://www.loreal.com>

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com>, ou sa version nomade sur votre PDA, loreal-